

SACD

LE MAGAZINE

PRINTEMPS • 2019

ADOPTION DE
LA DIRECTIVE EUROPÉENNE :
**UNE AVANCÉE
POUR LES AUTEURS**

N° 186

SOMMAIRE



ÉDITO	p.03
par Sophie Deschamps, présidente de la SACD	
.....	
TRIBUNE de Pascal Rogard	p.04
.....	
DOSSIER	p.06
Directive européenne	
Adoption de la directive européenne	
sur le droit d'auteur : une avancée majeure !	
.....	
INTERVIEW	p.08
Olivier Nakache et Éric Toledano	
"L'écriture, c'est un marathon,	
un sport de haute compétition"	
.....	
AUDIOVISUEL	p.12
Soutenir les auteurs émergents	
.....	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p.15
Tous aux urnes !	
.....	
SOCIAL	p.18
Réforme des retraites, vers un régime universel	
.....	
AGENDA	p.20
Festivals et spectacles Printemps-Été 2019	
.....	
ACTION CULTURELLE	p.22
Les Fonds SACD	
.....	

.....

Retrouvez
toutes les
informations sur

www.sacd.fr

.....

Rejoignez-nous sur
Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

.....

Suivez-nous sur
Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

.....

Instagram

[@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

.....

Paradoxes

LN PHOTOGRAPHERS



PAR **SOPHIE DESCHAMPS**,
PRÉSIDENTE DE LA SACD

Après des années de combat, les auteurs ont obtenu fin mars deux grandes victoires : l'adoption de la directive sur le droit d'auteur et la révision de la directive « câble et satellite ». Cela démontre à quel point l'action pugnace de la SACD et des sociétés de gestion collective est efficace et vitale. La reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle pour tous les auteurs européens est un changement radical, une preuve qu'on peut bâtir une Europe plus égalitaire.

Mais, l'histoire ne s'arrête malheureusement pas à ces victoires. Alors que le ministre de la Culture Franck Riester affirmait que « la richesse culturelle, c'est de la richesse tout court et cette richesse culturelle est dans nos territoires », le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, dans un accès d'accablante démagogie, annonçait qu'il proposait la suppression de la redevance. Ses arguments sont totalement fallacieux, il omet le jeune public qui regarde massivement la télévision, les audiences sur tous les supports, le succès de Radio France, d'Arte, etc. Et ceci alors que tous les États réfléchissent à la réforme de la redevance, à l'élargissement de son assiette afin de financer cette richesse culturelle qui est, en grande partie, un enjeu démocratique. En France, à l'heure de la réforme de l'audiovisuel public, que restera-t-il de la création si le financement n'est plus ni pérenne, ni assurément affecté ?

Une politique culturelle doit marcher sur ses deux jambes : la rémunération des créateurs et le financement de la création. Au lieu de s'interroger sur les modalités de suppression de la redevance, il s'agit de réfléchir à un financement accru de la phase d'écriture, au déblocage de budgets de recherche et développement, aux moyens d'attirer des auteurs, de faire émerger de nouveaux formats, de nouveaux talents... Certes,

il y a des bourses, des aides, des commandes, mais le temps du début d'une œuvre, ce moment d'effervescence solitaire, est un temps d'extrême pauvreté pour celles et ceux qui ne sont pas dans l'intermittence, et qui créent sans avoir de réserves financières, c'est-à-dire la plupart. En audiovisuel, la création d'une redevance universelle permettrait de dégager les budgets nécessaires en télévision comme au cinéma. En spectacle vivant les budgets alloués à l'écriture devraient être une obligation dans tous les établissements qui reçoivent de l'argent public. Du plus petit au plus gros. Cet amont ne peut rester à la seule charge des auteurs et des autrices, n'en déplaise au ministre de l'Action et des Comptes publics.

Si je parle des autrices, c'est parce que la parité est aussi un enjeu démocratique essentiel. L'observatoire 2019 de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication prouve que l'incitation ne donne pas grand-chose et qu'il est temps de passer à des obligations de progression, dans les nominations, dans les programmations, dans les productions. La parité et la diversité sont des causes nationales, il y a urgence à ce que cela cesse d'être un vœu pieux et que les progrès deviennent une réalité. La feuille de route du ministère affiche cette volonté, encore faut-il que cela soit fermement appliqué à tous les niveaux et que les manquements soient sanctionnés.

Quand tout cela sera effectif, on pourra enfin considérer que la France a une véritable politique culturelle, cohérente et juste, une politique tournée vers l'avenir, vers un avenir meilleur pour toutes et tous.

Amicalement,

Sophie Deschamps

Égalité femmes / hommes : ne rien lâcher !



AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, le combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur de la culture et de la communication doit plus que jamais être poursuivi et même amplifié.

Les chiffres 2018 de l'observatoire de la parité en matière culturelle, rendus publics le 8 mars dernier, offrent une photographie réelle et précise de la situation et des inégalités. Ils dessinent surtout un constat qui réunira ceux qui veulent voir le verre à moitié vide et ceux qui le voient à moitié plein : peut beaucoup mieux faire.

Certes, il y a de véritables progrès qui doivent être soulignés : la place des femmes à des postes de responsabilité dans l'administration et les établissements publics culturels s'est globalement renforcée ; davantage de femmes deviennent directrices d'orchestre ou sont à la tête d'établissements labellisés ; la représentation est de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances et jurys.

Mais point d'optimisme béat. Les évolutions restent bien lentes au regard des enjeux et les tendances sont parfois erratiques, quand elles ne sont pas désolantes. Quelques observations suffisent à mesurer le fossé qui reste à combler : 30 % des structures labellisées du spectacle vivant sont dirigées par des femmes mais plus fréquemment dans des lieux de création aux budgets les plus faibles. On est là à la limite du fameux seuil d'invisibilité ; les œuvres écrites et mises en scène restent excessivement minoritaires dans les lieux de diffusion ; les inégalités de rémunération sont persistantes.

Du chemin a pourtant été parcouru depuis que Reine Prat a réveillé, et même éveillé, les consciences de toutes et de tous dans son fameux rapport en 2006 sur les moyens d'assurer « une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française, notamment des femmes ».

Il faut remercier les militantes et militants qui se sont engagés sans compter toutes ces années pour faire émerger ce problème sur la place publique et en faire progressivement un sujet de politique publique à part entière. C'est en partie leurs actions qui ont fait bouger les lignes politiques. La réceptivité et l'engagement personnel d'un certain nombre de femmes politiques qui ont exercé leurs responsabilités avec beaucoup de courage et de détermination ont aussi fait progresser les politiques dans la voie de la parité. Je pense notamment à Aurélie Filippetti, Najat Vallaud-Belkacem, Laurence Rossignol ou encore Françoise Nyssen qui ont laissé une trace indélébile dans l'engagement de la République en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le combat pour la parité est un combat difficile car il est avant tout culturel dans une société qui a toujours accordé plus aux hommes qu'aux femmes. C'est par un changement profond des mentalités que les dominations qui se sont installées pourront être extirpées et que les stéréotypes pourront disparaître.

Dans ce combat, les lois ont leur rôle à jouer. Elles sont la marque de l'engagement de l'État et sont indispensables pour tracer un chemin vertueux. La loi du

« Le combat pour la parité est un combat difficile car il est avant tout culturel »

4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui n'a pas oublié la culture, est un socle et une boussole. La loi sur la liberté de création de juillet 2016 a aussi inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes dans les grands objectifs de la politique du spectacle vivant. La loi Égalité et Citoyenneté de 2017 a aussi conduit à des avancées substantielles, reprenant notamment une proposition portée par la SACD : la parité dans les jurys et commissions relevant d'établissements publics culturels chargés d'attribuer des subventions.

Au-delà des lois, citons aussi la Feuille de route Égalité 2018-2022 rendue publique par Françoise Nyssen voici un peu plus d'un an. Jamais un plan aussi ambitieux n'avait été présenté pour faire triompher la parité dans notre secteur qui s'en trouve cruellement dépourvu.

C'est d'ailleurs un paradoxe que la culture, qui devrait être par nature le symbole et le porte-voix de l'ouverture, de l'altérité, de la diversité et du respect des différences, se fasse en réalité le reflet d'un champ fermé, sclérosé, solidement ancré dans un entre-soi très masculin et pour tout dire, parfaitement contraire à l'esprit de la création artistique.

C'est à ce monde clos que la Feuille de route entend s'attaquer avec des outils inédits. Pour tout dire, l'appel aux bonnes volontés et aux douces incitations avait atteint ses limites. C'est pourquoi la prise de ces mesures contraignantes, chiffrées et mesurables pour faire progresser la place des femmes était une urgence, comme par exemple celle visant à augmenter de 5 à 10 % par an la place des œuvres de femmes dans les programmations des lieux labellisés.

Naturellement, l'audiovisuel et le cinéma doivent aussi assumer leur part d'efforts. Car la place des femmes, réalisatrices et scénaristes, y est bien souvent insuffisante, quand elle n'est pas accessoire, et moins bien dotée financièrement. Le plan d'action, initié par le CNC, va dans le bon sens et devrait porter ses fruits. Je retiens en particulier ce bonus de 15 % dont bénéficieront les films qui intègrent autant de femmes que

d'hommes dans les postes d'encadrement de leur équipe de tournage (réalisation, direction de production, direction photo, etc.).

La responsabilité du changement est évidemment politique. Aucun pouvoir public ne pourra désormais s'en exonérer mais le changement ne pourra se produire que si toutes les entreprises et organisations professionnelles de la culture jouent le jeu, prennent leurs responsabilités, agissent et s'engagent. C'est le chemin qu'a emprunté la SACD. D'abord, en publiant chaque année, entre 2012 et 2017, la brochure « Où sont les femmes ? » pour rendre visibles les inégalités. Ces statistiques sont désormais disponibles dans l'observatoire annuel du ministère qui a repris le flambeau. C'est aussi, en proposant l'an dernier aux collectivités locales et aux responsables d'établissements culturels une charte d'engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes et aussi la diversité dans la culture que nous avons agi pour faire prospérer les initiatives positives en faveur de la parité.

Une chose est sûre : nous poursuivrons notre engagement, nous le prolongerons et le renforcerons. À l'extérieur, vis-à-vis des pouvoirs publics et de nos partenaires institutionnels, comme à l'intérieur de la SACD dans la vie de l'entreprise. Aujourd'hui, la SACD est une société composée de 75 % de femmes et 25 % d'hommes, avec un comité de direction paritaire et un conseil d'administration majoritairement féminin. À l'index de l'égalité professionnelle qui constitue désormais une obligation pour les entreprises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la SACD a obtenu le score de 89/100, là où la moyenne nationale est de 80/100.

Dans les prochaines semaines, nous signerons également la Charte LGBT proposée par l'Autre Cercle pour marquer notre engagement en faveur d'une politique de ressources humaines active dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

Plus que jamais, restons toutes et tous engagés et déterminés !

Adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur

Une avancée majeure !

Pour tout savoir sur la directive adoptée le 26 mars dernier. Pour le plus grand bien des auteurs.

Qui n'a jamais entendu parler de la directive sur le droit d'auteur ? Discutée pendant plus de trois ans à Bruxelles et à Strasbourg, elle a fait l'objet d'affrontements intenses notamment entre les géants du numérique, Google en tête, et les représentants des auteurs, scénaristes et réalisateurs, musiciens, artistes... Elle vient d'être enfin adoptée le 26 mars dernier par le Parlement européen et va devenir une réalité pour tous les auteurs en Europe dans les prochains mois.

Un rééquilibrage de la relation avec les GAFA

Voulue en 2014 par la Commission européenne, la réforme de la directive sur le droit d'auteur avait un objectif central : adapter le droit d'auteur à l'ère numérique. Il faut dire que la précédente datait de 2001, à une époque où les plateformes numériques n'existaient pas vraiment, où Google débutait et Facebook balbutiait !

Les temps ont changé et la nécessité de poser de nouvelles règles

pour garantir aux créateurs une juste rémunération sur les supports numériques s'est imposée.

Deux articles ont concentré l'attention des observateurs et des politiques : l'article 15 (ancien article 11) qui crée un droit voisin pour les éditeurs de presse. Le but est de les rémunérer, ainsi que les journalistes, quand les articles de journaux sont notamment repris sur Google News et d'autres agrégateurs. C'est un enjeu fort pour le maintien du pluralisme de la presse et la survie même de nombre de titres de presse ; l'article 17 qui avait vocation à permettre un meilleur partage de la valeur entre le secteur culturel et les géants du numérique.

Concrètement, cet article pose deux principes : les plateformes (comme les services de vidéo à la demande) vont avoir l'obligation de conclure des accords de licence avec les ayants droit ; la responsabilité de ces plateformes pour lutter contre la piraterie va être renforcée.

En France, la SACD a d'ores et déjà signé des accords avec Netflix et YouTube. Ils permettent aux auteurs de percevoir des rémunérations quand les œuvres sont disponibles sur ces services et visionnées. Autre avantage, c'est un système transparent ! Les auteurs peuvent retrouver sur leurs bulletins de ré-

partition le nombre de visionnages de leurs œuvres.

Cet article 17 ne changera donc pas les accords que nous avons déjà conclus. Il sera en revanche très utile pour forcer à négocier les plateformes qui ne jouent pas le jeu et qui se réfugient derrière un statut d'irresponsabilité. C'est par exemple le cas d'une entreprise comme Facebook, aussi souvent épinglée pour son non-respect des données personnelles que pour ne pas verser de droits aux auteurs des œuvres qui circulent pourtant sur son réseau.

La reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle

C'est une grande victoire collective pour les scénaristes et réalisateurs européens. Aux côtés de la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) qui regroupe les sociétés de gestion collective audiovisuelle, et des organisations européennes d'auteurs, la SACD s'est beaucoup engagée dans la conquête de ce droit.

Beaucoup d'auteurs espéraient depuis plusieurs années pouvoir être associés au succès de leurs œuvres,

notamment sur les plateformes numériques, partout en Europe. Le principe en est désormais acté dans la directive, dans son nouvel article 18.

L'urgence était de mettre fin à une situation particulièrement injuste. Aujourd'hui, seul un petit nombre d'États a mis en place au niveau national des solutions pour assurer aux auteurs une juste rémunération (Espagne, Italie, Pologne, Pays-Bas, France, Belgique).

Dans les autres pays, les auteurs européens (scénaristes, réalisateurs, vidéastes...) ne perçoivent aucune rémunération proportionnelle quand leurs œuvres sont exploitées. La directive pourra être un levier pour que les plateformes négocient, sur le modèle de ce qui existe en France, des rémunérations avec les auteurs et les artistes. À l'heure où les œuvres françaises s'exportent davantage, ce droit pourra créer de nouvelles opportunités de rémunération pour les auteurs français.

Et en France ? L'article 18 est aussi utile car il consolidera les accords que les sociétés de gestion collective peuvent conclure notamment avec les plateformes (YouTube, Netflix, Amazon, Facebook...).

D'autres avancées pour les auteurs dans la directive

La directive comprend un chapitre 3 intitulé « Juste rémunération des auteurs et des artistes » qui prévoit bien d'autres avancées pour les créateurs.

L'article 19 consacre une obligation de transparence des remontées d'information des pro-



ducteurs vers les auteurs sur l'exploitation de leurs œuvres et les recettes générées. Cet article permettra de consolider les accords signés l'an dernier avec les producteurs, tant en audiovisuel qu'en cinéma.

L'article 20 met en place un mécanisme d'adaptation des contrats. En termes courant, c'est la création d'un droit individuel pour les auteurs de réclamer une rémunération additionnelle lorsque la rémunération de base est très faible par rapport aux recettes et bénéfices tirés de l'exploitation de leurs œuvres.

L'article 21 instaure un mécanisme de règlement des litiges en cas de conflit entre les auteurs et les producteurs. Les représentants des auteurs, comme les sociétés de gestion collective, pourraient agir en leur nom pour les défendre.

L'article 22 instaure un droit de révocation des contrats. Cette nouveauté introduite par le Parlement européen permettrait aux auteurs de révoquer sans préjudice leurs contrats avec les producteurs si

ceux-ci n'exploitent pas suffisamment leurs films, séries ou dessins animés.

Et maintenant ?

La préparation, le vote et la mise en œuvre d'une directive européenne prend du temps. Maintenant que la directive européenne a été définitivement adoptée au niveau européen, chaque État a désormais 24 mois pour la transposer dans son droit national.

C'est une étape essentielle. La directive ne rentrera définitivement en application qu'une fois une loi de transposition votée dans chacun des pays. Comme le diable se niche dans les détails, c'est aussi à cette étape qu'il faut rester vigilant pour que les dispositions les plus vertueuses, en particulier sur la rémunération des auteurs, ne soient pas amoindries ou affaiblies par des lobbies qui ne sont pas des amis des créateurs. Heureusement la France a déjà annoncé sa volonté de la transposer rapidement pour conforter les droits des auteurs. ■

Olivier Nakache et Éric Toledano

“L’écriture, c’est un marathon, un sport de haute compétition”

Rencontre avec les deux auteurs lauréats du Prix Henri-Jeanson 2018.

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE COLLARD

Humour, insolence et puissance dramatique. Telles sont les trois qualités que récompense le Prix Henri-Jeanson chez un auteur de cinéma.

Vous reconnaissez-vous dedans ?

Éric Toledano : Ce serait un peu prétentieux, disons que nous sommes particulièrement heureux de recevoir un prix au titre de l’humour et de la comédie ! C’est relativement rare. Quant à la puissance dramatique c’est vrai que c’est là que réside tout notre enjeu, mais comme tous ceux qui essaient d’écrire un jour. On est aussi très fiers d’arriver après des gens qu’on admire énormément comme Jean-Loup Dabadie, Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui, Cédric Klapisch, Pierre Salvadori... Avoir notre nom à côté du leur est un honneur et cela nous touche énormément.

Olivier Nakache : Après, pour nous, faire cohabiter l’humour et la puissance dramatique, c’est ce à quoi on aspire pour chaque film jusqu’à présent, c’est un véritable objectif.

Vos parcours sont indissociables et vous avez souvent répondu ne pas imaginer travailler l’un sans l’autre. Concrètement, et précisément comment écrivez-vous ensemble ?

É.T. : Si l’on prend les choses dans l’ordre, il faut commencer par le choix d’un sujet. S’il vient de l’un d’entre nous, l’autre doit s’en emparer à égalité sinon il n’aura jamais aucune chance de tenir. À partir de là

on vient régulièrement chacun avec de nouvelles idées qui viennent le renforcer. On les note et notre baromètre devient alors le suivant : combien de temps tient l’idée, parvient-elle vraiment à perdurer ? Si je prends l’exemple du *Sens de la fête*, on a d’abord eu envie de travailler sur une narration contenue dans une unité de temps et une unité de lieu, comme une contrainte que l’on s’imposait afin de créer à l’intérieur de ce principe. Nous étions alors portés par l’envie de raconter le cinéma autrement, de sortir des sentiers battus. C’est à partir de là qu’a germé l’idée de raconter l’histoire d’une équipe au travail. Et à cela il faut préciser un autre point de départ qui motive souvent notre travail : le désir d’un comédien, ici Jean-Pierre Bacri...

O.N. : Là où les autres auteurs commencent en général par un plan, un traitement puis un séquençier, nous nous sommes un peu plus bordéliques... Nous allons très vite dans les dialogues, chacun développe des scènes et c’est dans leur mise en relation qu’apparaissent des personnages, avec leur façon de parler, leur caractère, leur humour etc...

Il faut bien voir aussi que lorsque l’on fait un film, on sait que c’est quelque chose qui va nous coller toute notre existence ; donc quand on en choisit le thème, le sujet et les contours, c’est un vrai engagement !

É.T. : Et pour que cela tienne, cela signifie qu’on puisse s’exprimer pleinement à l’intérieur du sujet, qu’on ait des choses à y dire et qu’on puisse trouver l’axe pour



que l'humour puisse s'y nicher. On ne veut pas non plus être les habitués faiseurs, on aime surprendre et ne pas être forcément là où on nous attend.

Vous dites que vous êtes « bordéliques », est-ce parce que vous partez de situations ?

É.T. : Le premier jet que l'on produit est très hybride, avec des scènes dialoguées qui apparaissent au milieu d'autres plus elliptiques. Ce document, qui est donc un mélange de scènes écrites et de scènes résumées, n'est ni un séquencier ni un scénario. Cela a toutefois le mérite de faire exister les personnages, de voir plus précisément qui ils sont. À cette étape certains sont déjà très incarnés, avec des personnalités bien dessinées... Mais à un moment, la technique reprend ses droits, il faut retourner au plan original. Bref, ce n'est pas la procédure habituelle mais c'est dans ce va-et-vient qu'on arrive à s'en sortir !

O.N. : Les personnages sont d'autant plus incarnés que l'on pense déjà à des acteurs. Jean-Loup Dabadie nous

avait dit une phrase sur le théâtre mais qui concerne aussi bien le cinéma : « Pensez aux acteurs dont vous rêvez ; vous ne les aurez peut-être pas mais votre film ou pièce en sera meilleur. »

De façon générale on écrit beaucoup et, dès l'écriture, il y a déjà du chutier. Comme au montage, certaines scènes naissent pour en inspirer d'autres et ne resteront pas.

É.T. : Ce premier travail de mise en place du sujet et de préparation du séquencier dure au moins trois ou quatre mois. Une fois qu'on commence à être à peu près satisfaits de ce document, arrive la phase deux : la vraie phase des dialogues. Là s'en suit un nombre incalculable de versions ! On peut facilement atteindre la version 120 ou 125 !

O.N. : Mais attention on triche un peu, même si on change une phrase on change de version...

Comment vous répartissez-vous les scènes ?

O.N. : La répartition est aléatoire. L'un de nous peut arriver le matin et se dire qu'il se sent bien d'écrire telle ou





Repères

2005 : *Je préfère qu'on reste amis*

2006 : *Nos jours heureux*

2009 : *Tellement proches*

2011 : *Intouchables*

2014 : *Samba*

2017 : *Le Sens de la fête*

2019 : *Hors normes*

■■■ telle scène. On écrit face à face dans notre bureau, et dès qu'il y en a un qui a fini, il l'envoie sur l'ordinateur de l'autre qui la lit, la modifie, la renvoie et ainsi de suite. La scène ne cesse de voyager de l'un à l'autre, c'est assez excitant !

É.T. : Pour être intégrée la scène doit avoir notre double aval. Ensuite une sorte de vaisseau amiral reçoit les scènes une fois qu'elles ont fait ce ping-pong entre nous, pour s'intégrer durablement dans le scénario.

Avez-vous des règles entre vous ?

En chœur : La règle c'est qu'il n'y en a pas !

É.T. : C'est normal de se battre pour défendre une scène, surtout au montage où ça peut facilement monter dans les tours, mais il n'y a pas d'agressivité, pas de conséquences, et puis au bout de 20 ans de travail en commun on gagne du temps, on se connaît un peu... C'est du travail !

O.N. : Le but c'est que cela soit le mieux possible. Tout reste très fluide. Il faut aussi évoquer un autre travail, celui des enquêtes en amont de l'écriture, et parfois même pendant, pour nourrir et enrichir le scénario avec du vrai, du réel. Nous avons tous les deux la même maladie : dès qu'on est quelque part, on essaie de voir ce qui pourrait être une scène, dans des dialogues, une situation dramatique ou drôle... Tout est inspirant tout le temps. Pour *Le sens de la fête*, par exemple, nous avons suivi des brigades de traiteurs pendant des soirées entières et quand Jean-Pierre Bacri dit dans le film « Toi, mets-toi une hélice et vas bosser ! », c'est une phrase qui a été prononcée par un chef de brigade. On se nourrit du vrai. Déjà parce qu'on n'a pas vécu cinquante mille vies, et puis parce qu'on a envie que cela soit réaliste ; ensuite la comédie vient se placer là-dedans, c'est notre cuisine interne, là où on se sent bien, notre façon à nous de nous exprimer. Pour nous l'écriture c'est un marathon, un sport de haute compétition. Il faut vraiment s'entraîner, garder le rythme pour conserver une réelle créativité.

Ce n'est donc pas douloureux mais fluide ?

É.T. : Oui, on est d'abord deux à l'écriture puis on passe à trente pour la préparation du film, puis soixante pour le tournage ; et enfin à nouveau à deux ou trois avec le

monteur... C'est un cycle qui revient. On aime bien aussi se retrouver tous les deux après toute la période plus médiatique qui précède la sortie d'un film.

Vous avez dit un jour que la musique avait une grande influence sur votre travail et pouvait même vous inspirer des séquences. Pouvez-vous nous expliquer cela ?

É.T. : Oui, on écrit en musique, systématiquement. On est face-à-face et chacun dans sa bulle pour écrire une scène. Généralement on écoute la même chose, et, depuis plusieurs films, c'est souvent les musiques que l'on écoutait pendant l'écriture qui sont devenues les musiques du film. Cela a été le cas avec Ludovico Einaudi (pour *Intouchables* puis *Samba*), qu'on avait découvert grâce à des plateformes musicales et qu'on a écouté pendant tout le temps de l'écriture. Il a très naturellement trouvé sa place dans le film. Cela a également été le cas avec Avishai Cohen, qui a été très motivant pour imaginer le rythme plus jazz du *Sens de la fête*, et à qui on a finalement demandé de faire la bande originale. Pour notre dernier film on a écouté des artistes allemands. Un mélange d'électro piano qui nous plaît énormément et qui nous a paru très adapté à notre film en particulier, et au cinéma en général. On a finalement assez peu travaillé avec de vrais compositeurs de cinéma qu'on apprécie pourtant beaucoup... On a toujours essayé de mélanger dans notre univers des artistes ayant déjà une sensibilité particulière, qui correspond au film et quelque part qui l'inspire dès l'écriture. Cette connexion est du coup beaucoup plus difficile à retirer, quand elle s'est intégrée au processus de création. Pour nous la musique est l'un des personnages du film ; on la met au même niveau que le choix d'un acteur. C'est très précis.

Une fois l'écriture terminée, vous sortez de la bulle. Comment se crée l'alchimie entre votre duo et les autres ? À qui s'adressent-ils sur le plateau ?

É.T. : Le fonctionnement sur le plateau est fluide. On a généralement une personne qui parle et pas deux qui se contredisent. Et puis on a objectivement déjà écrit, préparé et choisi les costumes et les musiques. Finalement on ne fait qu'appliquer quelque chose de déjà défini. Sur *Intouchables* François Cluzet nous disait : « Sur un plateau je ne redéfinis pas le personnage, j'applique ce que l'on s'est dit en amont. »

O.N. : Sur le plateau, avec le nombre de personnes mobilisées on n'a plus vraiment le temps de créer. On est là pour mettre en place tout ce qu'on a préparé et anticipé. Évidemment il existe la magie du dernier instant, celle qui fait qu'on peut toujours réécrire une scène ou improviser quelque chose au dernier moment. Et

il y a la direction d'acteur qui est LE moment propice à ces créations de dernière minute. Néanmoins on ne redéfinit pas le travail sur un plateau, là nos voix ne font qu'une. Jean-Pierre Bacri a dit de nous que nous sommes « des frères qui n'ont pas le même nom ».

Vos débuts en écriture de cinéma sont marqués par une vraie détermination, une forme de naïveté formidable et énormément d'envie... Aujourd'hui, après tout votre parcours et vos succès quels sont vos moteurs pour écrire et tourner ?

É.T. : On a eu un parcours atypique. On a d'abord connu une évolution linéaire classique. Notre premier film n'a pas été un gros succès (*Je préfère qu'on reste amis* avec Gérard Depardieu et Jean-Paul Rouve, 2005), le deuxième déjà plus reconnu (*Nos jours heureux*, 2006), le troisième, entre les deux (*Tellement proches*, 2009) et puis avec le quatrième (*Intouchables*, 2011) s'est produit un événement inattendu et singulier... Pour être honnêtes tout cela nous a un peu bouleversés et on ne ressort pas indemnes de ce tourbillon. Même si cela a l'air de n'être que du positif, cela redéfinit quand même pas mal de choses dans le regard des autres. Cela crée de fausses représentations.

O.N. : Les gens pensent que vous êtes une sorte de champion du monde. Alors que vous avez fait ce film de la même manière que les autres, mais c'est vrai que celui-ci a connu un destin que personne n'aurait pu imaginer. Sept ans après on nous en parle encore, notamment à l'occasion de la sortie du remake aux États-Unis. Le défi s'est transformé, il est devenu : « Et si on faisait en sorte que cela ne change rien ? »

É.T. : Qu'on puisse continuer justement avec la même envie, la même détermination, sans être conditionnés par ce regard, mais avec un gain, peut-être celui le plus précieux, la liberté, une liberté dont on veut profiter au maximum.

Vous avez fait beaucoup de rencontres déterminantes dans vos parcours : la vôtre bien sûr, puis, pour Éric, Diane Kurys dans la rue qui lui offrira son premier stage, plus tard celle d'Omar Sy... Quelles sont celles que vous rêvez de faire demain ?

É.T. : Il y a celles qu'on a réalisées, Charlotte Gainsbourg – dont on est fans tous les deux – puis Jean-Pierre Bacri. Je cite souvent la phrase de Truffaut qui dit que « la vie a beaucoup plus d'imagination que nous ». Cela a été vrai pour nous. On est avides de toutes les rencontres que le cinéma a pu nous apporter... Il reste Alain Chabat, Romain Duris, ou Jean Dujardin qu'on aimerait rencontrer sur un plateau un jour. Sinon personnellement, j'aimerais bien rencontrer Vittorio Gassman

ou Ettore Scola, mais apparemment il paraît que c'est compliqué.

O.N. : Mastroianni si on pouvait le croiser...

É.T. : Oui les Italiens, en général ce serait sympa ! En fait notre envie c'est que tout ça continue et pour longtemps. Les auteurs ont cette névrose en commun qui est la peur que cela s'arrête. On a l'impression de vivre quelque chose de privilégié puisqu'on est dans le monde de notre enfance, là où on n'aurait pas imaginé être. C'est la clé de tout. Quand je dis à Jean-Pierre Bacri « Est-ce que tu veux jouer avec moi dans un film ? », cela me laisse dans un vocabulaire qui résume bien la situation : jouer...

Vous êtes en train de monter votre dernier film qui n'est pas une comédie...

É.T. : Effectivement notre prochain film s'appelle *Hors Normes* et il traite du sujet de l'encadrement des artistes qualifiés d'hypercomplexes. Nous accompagnons les associations dont il est question dans le film depuis de nombreuses années, nous avons d'ailleurs réalisé un documentaire pour Canal+ sur leur travail. C'est un sujet que nous portons depuis longtemps et nous nous sommes enfin sentis prêts à le traiter par le prisme de la fiction.

O.N. : Il est toutefois complètement inspiré de faits réels. Tout est faux et pourtant tout est vrai et même si le ton général est plus grave que dans nos précédents films il y a toujours ces moments plus légers qui viennent ponctuer les plus dramatiques. Un mélange qui constitue notre ADN au cinéma depuis le départ.

É.T. : Le film retrace le parcours de personnalités hors normes qui ont décidé de consacrer leur vie à une catégorie de la population que l'on classe également hors normes. On a eu envie de décrire cette conception de l'existence, de mettre en valeur des personnalités qui agissent, dans la France d'aujourd'hui. Parfois le cinéma a besoin de se coller à la réalité pour mieux la décrire, partager l'intimité des personnages, leurs pré-occupations, leurs enjeux.

Que vous inspire le monde d'aujourd'hui ? Que vous donne-t-il envie de raconter ? Ce film semble être une réponse...

É.T. : Nous sommes dans une société où règne une hypertrophie de la communication, nous passons énormément de temps hypnotisés devant nos écrans et ne sommes finalement plus très proches les uns des autres. À vouloir être trop connecté on se déconnecte des réalités. Dans ce film nous racontons d'autres types de rapports : réels, humains, forts, plus intenses, et toujours, j'espère, avec un peu de recul, donc d'humour... ■

Soutenir les auteurs émergents

Les débutants d'aujourd'hui sont les auteurs de demain... Focus sur trois structures qui, chacune à leur manière, soutiennent ces créateurs et créatrices en devenir dans l'audiovisuel. PAR **CAROLINE COLLARD**

Émergence, Lab de mise en scène unique en Europe

Pierre Schoeller, Deniz Gamze Ergüven, Katell Killévééré, Joachim Lafosse, Mia Hansen-Løve, Marc Fitoussi, Julie Bertucelli, Elie Wajeman, Alice Winocour, Léa Fehner, Antonin Peretjatko... La liste pourrait prendre toute la page... Toutes ces réalisatrices et tous ces réalisateurs ont en commun d'être passés par la case Émergence, résidence de cinéma unique en Europe. Créée par Élisabeth Depardieu il y a 21 ans – inspirée par ce que Robert Redford avait créé à Sundance – Émergence est un Lab de mise en scène pour des projets de premiers long-métrages. Unique résidence en Europe centrée sur le tournage elle propose chaque année aux cinq réalisateurs sélectionnés de tourner deux scènes de leur scénario de long-métrage en conditions réelles (avec leurs acteurs et leurs équipes dans des décors réels). Parrainés, accompagnés, conseillés pendant sept mois, les réalisateurs en apprentissage avancent sur leur projet, expérimentent de manière concrète et s'enrichissent de rencontres. Plus de cinquante films ont ainsi vu le jour et sont sortis en salles.

Au fil des ans Émergence a étoffé ses activités à l'attention des jeunes auteurs. Elle propose désormais, en parallèle de sa résidence cinéma, La fabrique des séries, un programme annuel dédié aux séries (neuf scénaristes sélectionnés s'exercent au travail d'écriture en ateliers) ; et l'Atelier séries de format court, programme annuel dédié aux séries de format court, là aussi pour neuf scénaristes. Autant d'occasions de faire émerger les talents de demain...



MARIE AUGUSTIN



MARIE AUGUSTIN

Paroles d'auteurs

Ils font partie de la promotion 2019 d'Émergence.

Du 16 au 21 mars derniers ils ont pu tourner deux scènes de leur futur long-métrage, en conditions réelles. L'occasion de leur demander à chaud ce qu'apporte une telle expérience.

Lawrence Valin

Pourquoi avez-vous candidaté à Émergence ?

Je voulais tester des choses et renforcer la cohésion de l'équipe. Émergence pour moi c'est vraiment un laboratoire. Cela me permet de tourner une séquence de mon long métrage [NDLR, *EELAM*] sans avoir la pression de réussite. C'est très important car j'avais besoin d'explorer des choses que je n'avais pas encore faites sur mes précédents projets *Little Jaffna* et *The Loyal Man*. Comme des scènes de figuration avec pas mal de monde ou des scènes avec beaucoup de comédiens. Je me suis dit que c'était le moment d'explorer cela car dans mon long-métrage il y a plusieurs scènes avec beaucoup de figurants, de comédiens à gérer et que je joue dedans... Avec Émergence j'avais envie de me mettre en danger pour justement tester ces choses-là et me dire « si je me loupe, j'essaye de comprendre pourquoi ». Il vaut mieux que cela arrive là que sur mon long. Émergence c'est non seulement un accompagnement mais aussi un label. Cela permet d'être reconnu en tant que jeune réalisateur émergent. Et je ne prends pas cela juste pour moi mais aussi pour la communauté Tamoule qui est derrière moi et qui croit beaucoup en moi. J'ai ouvert une porte et j'ai cette responsabilité de l'ouvrir encore plus pour tous les jeunes comédiens qui sont là. Ils n'avaient même pas l'idée que cela était possible. Parce que nous n'avons pas

de modèle... Quand j'ai commencé à être comédien ce n'est pas en regardant des films français que je me suis dit que je pouvais faire ce métier-là. Au contraire... Ma grand-mère me disait tout le temps qu'il n'y avait que des Blancs... ! Plutôt que d'être dans la plainte je préfère être dans l'action et me dire que je peux faire changer les choses en réalisant des films et en les montrant.

Comment se traduit l'accompagnement de votre parrain, Mikhaël Hers ?

Il se trouve que Mikhaël Hers était déjà mon tuteur à La Résidence de La fémis. On se connaissait déjà du coup. Le hasard... et le karma ! À un moment, la bienveillance qu'on a autour de soi se multiplie. Il fait des retours sur le scénario, sur l'exercice qu'on a réalisé avant le tournage lui-même, sur comment travailler avec le compositeur du film... Des retours très précieux. Je vais le revoir au montage au moment de confronter mes premières versions à un regard extérieur et qui ne soit pas imprégné du décor. Il va vraiment découvrir.

Quand allez-vous commencer le tournage d'EELAM ?

Le début du film se passe pendant la Fête de Ganesh. Or, cette fête a lieu en août. Le tournage serait donc en août 2020, après des repérages techniques en août de cette année. Le film est produit par Agat films qui avait déjà produit mon moyen-métrage.



MARIE AUGUSTIN

Steve Achiepo

Pourquoi avoir voulu faire Émergence ?

L'idée c'était de pouvoir commencer à mettre en images des parties de mon scénario [NDLR *Le Marchand de sable*]. En étant à l'intérieur de la résidence j'ai découvert la possibilité de faire plein d'autres choses à travers mon projet.

Comme quoi par exemple ?

Tester des séquences, voire des nouveaux personnages par rapport à la ré-écriture du scénario. Quand on prend une séquence de son film et qu'on cherche l'acteur ou l'actrice pour l'interpréter, qu'on cherche les décors, quand on la répète, elle change, elle bouge, elle devient plus vivante. Cela m'a amené à revoir le scénario, à ré-écrire plusieurs séquences.

Aujourd'hui je tourne deux instants de mon scénario que j'ai un peu arrangés pour le tournage Émergence ; pour que les séquences puissent être regardées ensemble. Je peux le faire avec mon équipe technique, dans des vraies conditions, de vrais décors, une vraie prépa... C'est précieux. Cela permet de se confronter directement aux potentiels problèmes que pourraient avoir certaines séquences du scénario et affiner aussi l'écriture.

Savez-vous quand vous allez pouvoir commencer le tournage ?

C'est un film d'hiver. Si tout va bien le tournage devrait avoir lieu en fin d'année, début d'année prochaine, produit par Barney Production.

L'association Beaumarchais-SACD, révélateur de talents

Questions à Agnès Breuil, Beaumarchais-SACD

De quelle manière l'association soutient-elle les jeunes auteurs de l'audiovisuel ?

La mission première de Beaumarchais est d'attribuer des aides à l'écriture à des auteurs émergents. Au-delà de ces bourses, qui sont une aide financière non négligeable pour un auteur en début de carrière, c'est souvent la reconnaissance de leur qualité d'auteur et la labellisation de leur projet, le sentiment d'avoir été distingués par leurs pairs, qui ont souvent pour eux l'impact le plus fort et le plus durable.

Quels « profils » d'auteurs font leurs demandes auprès de Beaumarchais ?

Ce sont essentiellement de jeunes professionnels en début de carrière, des scénaristes issus de La fémis ou du CEEA, par exemple, ou des réa-

lisateurs avec un début de parcours (court-métrage, web-série...). Il y a aussi un gros contingent de comédiens ou de techniciens (monteurs, chefs opérateurs, graphistes...) qui souhaitent passer « de l'autre côté de la barrière ». Et enfin des parcours plus surprenants, militaires, profs ou chefs d'entreprise, qui portent en eux un projet depuis longtemps et profitent de nos critères très ouverts pour tenter leur chance.

Y-a-t-il une « ligne » Beaumarchais ? Qu'est-ce qui est le plus privilégié dans le choix des auteurs soutenus ?

Le plaisir de la découverte ! Découverte d'un auteur, d'un sujet, d'une singularité... Beaumarchais soutient des projets de genres et de formats très différents, sans ligne éditoriale autre que celle de l'émergence. ■

Ils sont passés par Beaumarchais

Emmanuel Bourdieu, Baya Kasmî, Julie Bertuccelli, Emmanuel Carrère, Eve Deboise, Marina De Van, Emmanuel Finkiel, Alain Guiraudie, les frères Larriue, Lorraine Levy, Laetitia Masson, Pierre Schoeller, Agnès Obadia, Gustave Kervern, Benoît Delépine, Carine Tardieu, Michel Leclerc, Hubert Charuel, Alice Vial, Clément et Romain Cogitore, David Oelhoffen, Julia Ducournau...

Comme eux, déposez une demande d'aide à l'écriture : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr/>

Ils soutiennent aussi les auteurs émergents...

L'Association 1000 visages • La Résidence - La fémis • La Poudrière
• La Ruche - Gindou Cinéma • Talents en Court au Comedy Club...

Séquences7, un accompagnement pour les jeunes scénaristes

3 questions à... Alban Ravassard président de Séquences7

Comment est née Séquences7 ?

Séquences7 a été créée en 2001 par Frédéric Krivine et Laure Legrand au sein de l'UGS, devenue aujourd'hui la Guilde des Scénaristes. Avec un but : s'occuper des scénaristes émergents qui ne remplissaient pas encore les critères d'adhésion au syndicat, dans une optique de transmission et de retour d'expérience, visant à créer du lien entre auteurs confirmés et émergents.

Quelle est sa vocation première, son objectif ?

Aujourd'hui, Séquences7 est une association indépendante de la Guilde des scénaristes, mais elle est restée fidèle à sa vocation première. Son objectif est double : d'une part contribuer à briser la solitude des auteurs émergents et les encourager à se rencontrer, échanger et collaborer entre eux ; d'autre part les accompagner dans leur professionnalisation en leur enseignant des outils dramaturgiques, tout en les informant sur les caractéristiques et évolutions des paysages cinématographique, audiovisuel et digital actuels.

Quelles actions mène-t-elle concrètement en faveur des scénaristes émergents ?

Les actions menées par Séquences7 prennent la forme d'événements variés qui vont des Masterclass aux ateliers d'écritures, en passant par des apéros mensuels de rencontres entre scénaristes, des soirées pitch-dating avec des producteurs et de script-doctoring avec des adhérents de la Guilde, pour donner quelques exemples.

En ce sens, trois à quatre événements sont organisés chaque mois sur des sujets éclectiques, ancrés dans une thématique en phase avec l'actualité professionnelle ou les fondamentaux de la profession. Ces activités, basées sur le retour d'expérience et la transmission de savoir-faire, impliquent ou sont encadrées par des professionnels confirmés, en activité, spécialistes de la thématique abordée. ■

Pour en savoir + : www.sequences7.fr

27 juin 2019

Tous aux urnes !

Ne manquez pas le rendez-vous de l'assemblée générale. C'est une occasion unique de débattre des grandes orientations à venir, défendre vos droits et choisir les actions à mener en faveur de la création.

Le jeudi 27 juin 2019, tous les associés de la SACD sont convoqués à l'assemblée générale. Pour approuver les comptes et le rapport de transparence de l'année écoulée, valider des propositions de réformes statutaires, évoquer des questions posées par les auteurs* mais aussi, bien sûr, élire les nouveaux membres du Conseil d'administration et ceux de la Commission de surveillance, organe statutaire créé depuis deux ans.

14 postes à pourvoir

Cette année, 14 postes sont à pourvoir, au sein des 2 instances. Au cours des semaines écoulées, différents auteurs ont fait acte de candidature pour ces différents postes. Leurs C.V. et déclarations d'intention peuvent être consultés

sur votre Espace personnel du site sacd.fr. Ils sont également à la disposition des associés au siège de la SACD ou peuvent vous être adressés par la poste, sur demande.

Chacun de vous est invité à voter pour l'élection de ces nouveaux membres des instances statutaires.

4 modes de vote (cf. schéma p.16)

• Par voie électronique

Sur le site Internet sécurisé à l'adresse suivante : <https://vote.election-europe.com/Elections-SACD> entre le 27 mai et 24 juin 2019 à midi heure de Paris (UTC +2).

• Par correspondance postale

pour les personnes en ayant fait la demande avant le 27 février 2019.

• En séance

Le jour de l'assemblée générale, jeudi 27 juin 2019 à 14h30 à la Maison des Auteurs de la SACD (7 rue Ballu - Paris 9^e).

• Par procuration

En confiant votre vote à un autre associé de même catégorie, à l'effet de vous représenter à l'assemblée et de voter en votre nom en séance.

Le formulaire de vote par procuration vous sera adressé avec la convocation individuelle à l'assemblée et sera également accessible sur votre espace personnel.

Le mode de vote choisi pour l'assemblée s'appliquera à l'ensemble des scrutins concernant ladite assemblée : le vote des résolutions et les élections des candidats aux instances statutaires.

Pour l'assemblée générale ordinaire, les décisions (élection des candidats aux différentes instances et approbation des résolutions ordinaires) sont acquises à la majorité relative des voix des votants, à l'exception de la décision concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée (affectées à des actions culturelles) qui requiert la majorité des deux tiers (art. L 321-9 du CPI).

Pour l'assemblée extraordinaire, les décisions relatives aux réformes statutaires sont acquises à la majorité absolue. ■

* Pour pouvoir être inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, les questions écrites des associés doivent parvenir au conseil d'administration sous pli recommandé avec avis de réception, au plus tard 45 jours avant l'assemblée (art. 34-II des statuts).

Les rapports, les comptes sociaux de l'exercice 2018 et les textes des résolutions sont consultables sur votre Espace personnel du site www.sacd.fr, ainsi qu'au siège de la SACD.

Direction administrative et financière
11 bis rue Ballu, 75442 Paris Cedex 09
De 10h à 16h30, du lundi au jeudi
et de 10h à 16h, le vendredi.

Retrouvez toutes les informations sur votre Espace personnel – dans la rubrique assemblée générale – du site www.sacd.fr

1. ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS

Le rôle des différentes instances statutaires

CONSEIL D'ADMINISTRATION

31

11 postes à pourvoir

Durée du mandat : variable entre 1 et 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Théâtre	4
Musique	1
Cinéma	1
Scénaristes de télévision	2
Réalisateur(trice)s de télévision	2
Animation	1

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Définir la politique de la société
- Arrêter le budget annuel
- Déterminer, pour les droits relevant de la gestion collective, les barèmes et les clés de répartition
- Procéder au classement des œuvres
- Se prononcer sur l'admission de nouveaux associés
- Décider s'il y a lieu d'accorder une assistance judiciaire ou sociale à un membre de la société
- Déterminer les ressources allouées aux actions sociales
- Définir les conditions d'attribution du budget d'action culturelle dans les différents répertoires

COMMISSION DE SURVEILLANCE

7

3 postes à pourvoir

Durée du mandat : variable entre 1 et 3 ans

DISCIPLINES	POSTES À POURVOIR
Spectacle vivant	2
Audiovisuel	1

LE RÔLE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

- Contrôler l'activité du conseil d'administration et du directeur général
- Exercer les compétences qui lui sont déléguées par l'assemblée générale
- Émettre un avis sur les refus opposés par l'administration aux demandes de communication des associés

PLUS D'INFORMATIONS

Direction administrative et financière

Tél. 01 40 23 46 28 – isabelle.kletzkine@sacd.fr
 Vous pouvez consulter les statuts sur le site www.sacd.fr

DATES À RETENIR

- 13.04.2019** → Clôture des candidatures.
- 26.04.2019** → Mise à disposition des dossiers des candidats, des rapports, des comptes sociaux de l'exercice 2018 ainsi que des textes des résolutions.
 Les dossiers des candidats seront accessibles sur l'espace auteur du site www.sacd.fr et disponibles au siège de la SACD. Ils pourront également vous être adressés par la poste à votre demande.
 Contact : Isabelle Kletzkine – Tél. 01 40 23 46 28 – isabelle.kletzkine@sacd.fr
- 27.05.2019** → Ouverture du vote par correspondance postale ou électronique pour l'élection des candidats et le vote de l'ensemble des résolutions de l'assemblée générale.
- 24.06.2019** → **Clôture des votes par correspondance ou par voie électronique (à midi heure de Paris).**
- 27.06.2019** → **14h30** assemblée générale à la Maison des Auteurs de la SACD (7 rue Ballu - Paris 9^e).

2. COMMENT VOTER



4 MODES DE VOTE



EN LIGNE

Du 27 mai au 24 juin 2019
à midi (heure de Paris)
[https://vote.election-europe.com/
Elections-SACD/](https://vote.election-europe.com/Elections-SACD/)



PAR COURRIER POSTAL

Du 27 mai au 24 juin 2019
à midi (heure de Paris)
uniquement pour les auteurs en ayant
fait la demande avant le 27/02/2019



EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Judi 27 juin 2019 à 14h30
à la Maison des Auteurs de la SACD (7 rue Ballu - Paris 9^e)

PARTICIPATION DIRECTE

PAR PROCURATION

VOTE



POUR ÉLIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 postes à pourvoir

COMMISSION DE SURVEILLANCE
3 postes à pourvoir

L'accès à l'assemblée : Tout associé pourra participer à l'assemblée (qu'il ait ou non voté préalablement par correspondance électronique ou postale) sur présentation de sa carte de membre ou, à défaut, de sa pièce d'identité.

Si vous n'avez pas encore reçu votre carte de membre, merci de bien vouloir en formuler la demande par mail ou par courrier, accompagnée d'une photographie d'identité (mentionnant vos nom et prénom) au :

Pôle Auteurs Utilisateurs - 11 bis rue Ballu - 75442 Paris Cedex 09

Mail : adhesion@sacd.fr - Tél. : +33 (0)1 40 23 44 55

Retrouvez toutes les informations sur www.sacd.fr, dans votre espace personnel.

Réforme des retraites, vers un régime universel

Les auteurs seront concernés par la réforme des retraites qui est en cours de discussion.

Le régime universel tendrait à remplacer les 42 régimes existants (régimes de base et complémentaires obligatoires) en instaurant une cotisation à un taux unique quel que soit le secteur d'activité et le statut (salarié, fonctionnaire ou travailleur indépendant).

Chaque euro cotisé donnerait un droit équivalent à retraite. Il n'y aurait plus qu'un seul régime qui permettrait de cotiser sur un revenu limité à trois fois le montant du plafond de la sécurité sociale (120000€ en 2019). Le taux annoncé serait proche de celui cotisé par un salarié et son employeur, à savoir 28 %, alors que les auteurs dramatiques se voient appliquer actuellement une cotisation globale pour tous les régimes de retraite (base et complémentaires) de 19,3 %. Un rendement qui, à priori, serait moindre que celui que connaissent les deux régimes complémentaires des auteurs dramatiques, le RACD et le RAAP.

Débat parlementaire au début de l'été

Rien n'est arrêté mais les choses avancent. Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, présentera ses préconisations dans le courant du mois de mai afin que le débat parlementaire puisse s'ouvrir au début de l'été, selon le calendrier qu'il a annoncé le

11 mars lors d'un débat à l'Assemblée Nationale.

Alors que le haut-commissariat à la réforme des retraites a consulté les organismes représentant les professions salariées et les travailleurs indépendants en vue de préparer un projet important pour l'ensemble des Français, les organismes représentant les auteurs et artistes auteurs doivent être reçus début mai, c'est-à-dire tardivement... Aux côtés des organisations professionnelles et des représentants des auteurs au sein de l'IRCEC, la SACD prendra toute sa part dans les échanges avec le haut-commissariat aux retraites afin que le niveau de protection sociale des auteurs ne soit pas mis à mal par une réforme importante pour l'ensemble des Français.

Pour mémoire, le régime social des auteurs s'est construit depuis les années 1960 en prenant en compte la singularité de l'exercice de la profession et le mode de rémunération en droit d'auteur. Les auteurs sont rattachés au régime général de la sécurité sociale par la loi de 1975 dans des conditions adaptées à leur condition, leur statut ne peut donc être considéré comme spécial.

La loi du 31 décembre 1975 rattache les auteurs pour le régime de base (sécurité sociale et retraite) au régime général de la sécurité sociale

avec une exonération de l'équivalent de la cotisation patronale sans diminution des droits. L'objectif qui a présidé à l'élaboration de cette loi est clairement exprimé dans son préambule : « assurer à un groupe peu nombreux mais essentiel au rayonnement de notre pays une protection sociale élargie et unifiée, et éviter que des règles administratives conçues pour d'autres professions n'aboutissent à entraver ou écraser l'action de la création ». Les préoccupations du législateur à cette époque liées majoritairement aux aléas des revenus des auteurs sont très clairement d'actualité aujourd'hui et peut-être plus que jamais.

Par ailleurs, les trois régimes de retraite complémentaires, le RACL le RAAP, et le RACD mis en place successivement en 1961, 62 et 64 ont connu ces dernières années des réformes nécessaires et efficaces qui permettent aux auteurs de se constituer des droits à la retraite reflétant leurs carrières dans des conditions de cotisation adaptées et d'acquisition de droits très satisfaisantes.

À noter

..... Consulter le dossier très complet réalisé par la caisse de retraite des auteurs l'IRCEC : <http://www.ircec.fr/actualite/reforme-retraites-mobilisons/>

Avec la SACD, restez connecté !

**Appels à projets, prix,
actualités, combats politiques,
services, renseignements...
Toute la SACD est disponible
partout, tout le temps.**

Questions à... Luc Béraud

Cinéaste, Président de l'IRCEC



Que craignez-vous avec cette éventuelle réforme ?

Nous craignons d'être assimilés aux salariés, aux artisans ou aux professions indépendantes.

Les artistes-auteurs ont des spécificités professionnelles. Les revenus en droits d'auteur sont de nature différente des salaires ou des traitements. Un auteur n'a pas la maîtrise de l'exploitation de ses œuvres.

Contrairement aux apparences, les artistes-auteurs ne sont pas riches. Une très grande majorité (plus de 75 %) sont sous le seuil du premier plafond de la Sécurité Sociale (c'est à dire gagnent moins de 40524 €).

La loi de 1975 a accordé aux artistes-auteurs une dispense des cotisations patronales. Puisqu'il est vrai que les auteurs n'ont pas de patrons. Jusqu'à présent lorsqu'un auteur prend sa retraite de base elle lui est versée comme si la cotisation patronale avait été régulièrement versée, au nom de la création qui participe du rayonnement culturel de notre pays. Si le Régime universel envisagé s'appliquait sans tenir compte de leurs spécificités, les cotisations que devraient acquitter les auteurs représenteraient 28 % de leurs revenus, ce qui est impensable.

Par ailleurs les artistes-auteurs se sont dotés de régimes complémentaires très bien gérés (IRCEC).

Actuellement un auteur paye environ 12 % de ses revenus en cotisations pour sa retraite complémentaire. Et bénéficie d'un très bon rendement. Si on appliquait le taux de cotisation pour la Retraite Universelle tel que fixé à trois PASS (un peu plus de 120000 €) ce serait la disparition de nos régimes complémentaires et l'alignement sur le rendement des salariés. Ce qui équivaldrait à payer plus pour recevoir moins ! En parfaite contradiction avec les engagements pris par le Président Macron.

Que demandez-vous ?

Être traité dans le respect de nos spécificités. Les organisations d'artistes-auteurs ont été alarmées par l'annonce de Jean-Paul Delevoye, le 11 mars dernier, que les concertations étaient terminées alors qu'elles n'ont pas été réellement consultées. C'est comme si on nous disait que tout était clos avant même que l'on ait commencé. Cette mobilisation des artistes-auteurs a porté ses fruits puisque nous avons obtenu de vrais rendez-vous de concertation dès le mois de mai prochain. ■

www.sacd.fr

[Facebook/sacd.fr](https://www.facebook.com/sacd.fr)

[Twitter@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

[Instagram@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

[YouTube](https://www.youtube.com/sacdparis)

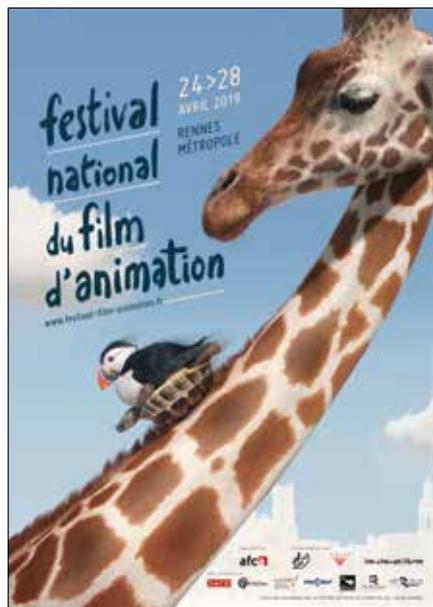
**Toutes les infos sur :
www.sacd.fr**

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

FESTIVALS

AVRIL



FESTIVAL N°1 DU FILM D'ANIMATION DE RENNES

Pour sa 25^e édition, le Festival prend de l'ampleur. Avec, dès le 25 mars, trois semaines de projections proposées dans les salles partenaires et la Caravane Ensorcelée sur tout le département, soit plus de 20 villes associées. À Rennes (du 24 au 28 avril) avec deux nouveaux lieux partenaires : Le Tambour de l'Université Rennes 2 avec un focus spécial sur l'animation des « années 1960 » et Les Champs Libres qui accueillera notamment une partie des œuvres du Salon des expériences numériques animées (SENA) pour expérimenter l'animation sous de nouvelles formes. Toute la semaine projections (74 films en compétition et 65 en panorama), rencontres, ateliers, secrets de fabrication, événements spéciaux (au TNB et au Cinéma Arvor)... sont proposés pour partir à la découverte de l'animation française sous tous ses formats.

Du 24 au 28 avril, Rennes.

www.festival-film-animation.fr/

MAI



FESTIVAL DE CANNES

Le Pavillon des Auteurs de la SACT – situé à la Pantiéro – est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent la création cinématographique. La SACT soutient et encourage toutes les écritures de cinéma, notamment par le Prix du scénario (qu'elle a initié en 1994), remis lors de la cérémonie de clôture du Festival, le Prix SACT remis à un long métrage francophone en clôture de La Quinzaine des Réalisateurs et le Prix SACT remis à un long-métrage en compétition à La Semaine de la Critique. Elle soutient également la programmation de l'ACID à Cannes.

Du 15 au 25 mai, Cannes.

www.festival-cannes.com

JUIN



RENCONTRES CHORÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES DE SEINE-SAINT-DENIS

Inscrites au cœur de la Seine-Saint-Denis, les Rencontres chorégraphiques sont pour les artistes un espace d'échanges et de complicités, de partage de la réflexion sur les écritures chorégraphiques, les esthétiques, les enjeux actuels de l'art et du monde. Cette nouvelle édition décline les œuvres de compagnies de Belgique, Suisse, France, Brésil, Iran, USA..., venues sillonner le département, grâce à la complicité de treize lieux partenaires de la manifestation.

La SACT soutient les actions pédagogiques menées à l'année par les Rencontres avec les artistes et les enseignants sur le département.

Du 17 mai au 22 juin, Seine-Saint-Denis.

www.rencontreschoregraphiques.com



LES NUITS DE FOURVIÈRE

Théâtre, musique, danse, opéra, cirque... Les Nuits de Fourvière sont dévolues aux arts de la scène et s'attachent, depuis 1946, à faire coexister les disciplines.

Chaque été le festival présente près de 60 représentations pour plus de 130 000 spectateurs. À chacune de leurs éditions, Les Nuits de Fourvière produisent ou coproduisent des créations de dimension internationale, en partenariat avec des institutions et festivals...

Du 1^{er} juin au 30 juillet, Fourvière.

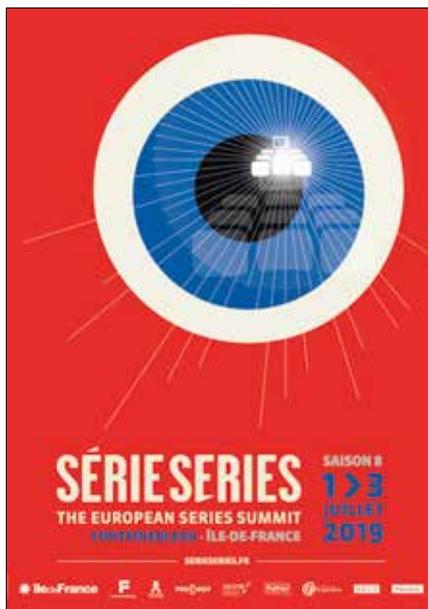
www.nuitsdefourviere.com



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'ANIMATION D'ANNECY

Référence mondiale du cinéma d'animation avec ses quelques 220 films sélectionnés et plus de 500 projetés (issus de 88 pays), le festival rend hommage cette année à l'animation japonaise, et accueillera Yôichi Kotabe en invité d'honneur ainsi que Yoshiaki Nishimura et Koji Yamamura comme membres du jury. En parallèle du festival le Mifa accueille quant à lui plus de 550 sociétés exposantes internationales et organise les sessions Pitches Mifa, moments d'échanges privilégiés entre les professionnels de l'animation et les talents de demain. Dans ce cadre la SACD organise un atelier d'accompagnement et d'entraînement aux Pitches avec des experts et un représentant de la SACD le 10 juin ; elle propose également une séance « Zoom sur mon premier contrat » le 11 juin, une Master Class des créateurs de séries (avec la Guilde des scénaristes) et une conférence de presse dédiée à la présentation d'une étude sur l'animation le 12 juin. Elle remet également deux Prix des Pitches Mifa (pour un projet de court-métrage et un projet Création interactive et Transmédia) le 13 juin. Enfin une rencontre Jeune public, avec Arnaud Demuyck aura lieu le 14 juin au Cinéma Pathé.

Du 10 au 15 juin, Annecy.
www.annecy.org



SÉRIE SERIES

Durant ces trois jours Série Series s'affirme comme le rendez-vous des séries européennes et de leurs créateurs, conçu par ceux qui les font. Avec l'ambition de jouer le rôle d'incubateur pour les séries et les talents de demain et de laboratoire dédié à la création européenne et aux échanges sur les méthodes de travail. Un événement singulier où se rencontrent le public et les créateurs à l'occasion de projections de séries européennes récentes ou inédites, des études de cas avec les équipes (créateurs, acteurs...), des masterclasses, des dédicaces et des rencontres. Série Series englobe également The European Series Summit, le volet « business » de la manifestation. Créé par un comité éditorial de professionnels passionnés, l'événement affiche une ligne éditoriale exigeante et est conçu à la fois comme une plateforme de rencontres et d'opportunités et un laboratoire de réflexion dédié à la création.

Il fédère chaque année pas moins de 600 professionnels à la recherche de collaborations fructueuses.

Du 1^{er} au 3 juillet, Fontainebleau.
www.serieseries.fr



FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE

L'édition 2019 du Festival sera la première du mandat de Pierre Audi, son nouveau directeur. La programmation, qu'il a entièrement imaginée, présentera des ouvrages, tous pour la première fois présents à l'affiche du Festival : le *Requiem* de Mozart dirigé par Raphaël Pichon, mise en scène de Romeo Castellucci, *Tosca* de Puccini dirigé par Daniele Rustioni, mise en scène de Christophe Honoré, *Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny* de Kurt Weill, dirigé par Esa-Pekka Salonen, mise en scène de Ivo van Hove, *Jakob Lenz* de Wolfgang Rihm, dirigé par Ingo Metzmacher, mise en scène d'Andrea Breth, *Les Mille endormis* d'Adam Mahor, livret de Yonatan Levy, direction musicale d'Elena Schwarz, mise en scène de Yonatan Levy et *Blank out* de Michel van der Aa.

La SACD apporte son soutien à l'Atelier opéra en création et l'Atelier créatrices d'opéra.

Du 3 au 22 juillet, Aix-en-Provence.
www.festival-aix.com

Calendrier des Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de Fonds financés par son action culturelle.

FONDS SACD THÉÂTRE AVIGNON OFF

Chaque année, le Festival OFF d'Avignon s'affiche comme le plus grand théâtre de France. Lieu par excellence de la création contemporaine et de son foisonnement en théâtre comme en humour, il est également reconnu comme un lieu économiquement risqué pour tous les créateurs. Conscient des difficultés et de la fragilité des auteurs sur place et souhaitant contribuer à valoriser la création contemporaine, permettre aux auteurs de tenter leur chance et d'aller à la rencontre du public, le Conseil d'administration de la SACD a décidé de créer en 2017, dans le cadre de son

action culturelle, deux dispositifs d'aide automatique destinés à soutenir la création sur scène d'œuvres originales en théâtre.

Ainsi, le Fonds SACD Théâtre Avignon OFF est destiné aux œuvres théâtrales originales, inédites d'expression française dont la première représentation aura lieu à l'occasion du Festival OFF d'Avignon 2019. L'aide est automatique – le soutien apporté est de 4 000 euros par spectacle.

Dépôt des dossiers de candidature : **jusqu'au 17 mai**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD : <http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Magazine des auteurs N°186 • Printemps 2019

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2018-2019

Présidente :
Sophie Deschamps

Première vice-présidente :
Brigitte Bladou

Vice-présidents :
Brigitte Buc (théâtre)
Caroline Huppert (télévision)
Laurent Tirard (cinéma)
Alain Stern (télévision)
Catherine Verhelst (musique et danse)

Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca (création interactive),
Luc Dionne (Pdt du comité canadien),
Jean-Luc Goossens (Pdt du comité belge)
Frédéric Michelet (arts de la rue),
Jani Nuutinen (cirque), Éric Rondeaux
(animation), Catherine Tullat (radio),
Panchika Velez (mise en scène)

Administrateurs :

Nelly Alard, Marion Aubert, Sylvie Bailly,
Jean-Xavier de Lestrade, Michèle Dhallu,
Valérie Fadini, Graciane Finzi, Laurent
Heynemann, Arthur Joffé, Laurence
Katrian, Corinne Klomp, Joanne Leighton,
Mathilde Maraninchi, Marie-Castille
Mention-Schaar, Blandine Pélissier,
Dominique Sampiero.



BLANC DE BLANCS

La cuvée la plus vive de la Maison Perrier-Jouët capture avec finesse et élégance toute la fraîcheur du Chardonnay, le cépage signature de son savoir-faire depuis 1811

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

UN COMBAT
POUR
LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Instagram

[@sacdparis](https://www.instagram.com/sacdparis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES